

COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR L'IDENTIFICATION DES JALONS PRIORITAIRES DE LA LOI CAFI ET L'ANALYSE DU ERPA 30 mars 2022 Brazzaville, République du Congo

Il s'est tenu dans la salle de réunion du projet OI-APV FLEGT à Brazzaville en République du Congo, le 30 mars 2022, un atelier sur l'identification des jalons prioritaires de la lettre d'intention (LoI) de l'Initiative sur la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) et l'analyse de l'accord de paiement des réductions d'émissions (ERPA). Cet atelier a été organisé par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), en collaboration avec la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) sous la facilitation du Forum pour la Gouvernance et des Droits de l'Homme (FGDH) avec l'appui technique et financier de Fern.

16 participants ont pris part à cette réunion du Groupe d'Experts sur la Synergie des Organisations et Plateformes de la Société Civile pour la Gouvernance Climatique, Foncière et Forestière (GESOP). Conformément à l'ordre du jour, cet atelier avait comme objectifs d'identifier les jalons prioritaires de la LoI CAFI et d'analyser l'ERPA.

La réunion a débuté avec le mot de bienvenue de l'OCDH. A suivi la présentation de la note de cadrage et la présentation de l'ERPA Sangha-Likouala.

En l'absence du représentant du secrétariat CAFI, un échange a été organisé autour de la lettre d'intention CAFI.

La présentation du ERPA

De la présentation PowerPoint du ERPA par Dabney MATOKO KOUEDIATOUKA, coordonnateur du Projet SYNA-MNV, il est ressorti que :

- The Emission Reduction Program Agreement (ERPA) signé en avril 2021 entre la Banque Mondiale et la République du Congo, et censé entré en vigueur en juin 2022, vise à réduire les émissions de 8 359 000 tonnes pour un montant total de 41 795 000 de dollars américains. Dans ce cadre, la valeur de la tonne de carbone est fixée à 5\$/t. Cet ERPA couvre donc la mise en œuvre du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala (PRE-SL) pour la période 2021-2025 ;
- Le PRE-SL considère que les moteurs de la déforestation sont les suivants : l'exploitation forestière, la production agro industrielle (l'huile de palme), l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation minière. De même, les causes sous-

Cette réunion a été financée par le Foreign, Commonwealth, Development Office du gouvernement britannique et la Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent que ceux des organisateurs.

jacentes de la déforestation sont : une gouvernance faible, un manque de coordination des politiques et de planification de l'utilisation des terres, la pauvreté, l'insuffisance des conditions propices à des activités économiques durables, à la croissance démographique et au développement des infrastructures.

- Le PRESL, qui est parmi les premiers projets en Afrique à expérimenter la REDD+ à grande échelle, représente 12,4 millions d'hectares, dont 11 millions d'hectares de forêts qui représente près de 60% de la superficie forestière nationale ; le périmètre du programme comprend 17 concessions forestières (dont des Séries de Développement Communautaire (SDC)), 2 concessions agro industrielles, 3 trois parcs nationaux, 1 réserve communautaire, la plus grande forêt marécageuse du monde et la deuxième plus grande zone de terres humides.
- Le programme PRESL a pour objectif d'effectuer des paiements pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre mesurées, déclarées et vérifiées grâce à la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans la Sangha et la Likouala, et distribuer les paiements conformément à un plan de partage des bénéfices.
- Ce programme vise aussi le renforcement des moyens d'actions de la gouvernance, la gestion durable des forêts, l'amélioration des systèmes agricoles, la rationalisation de la production et de l'utilisation du bois énergie et l'exploitation minière à faible impact.
- Les bénéficiaires éligibles au partage des bénéfices sont : les organismes et administrations publics (28%), les entités du secteur privé engagées dans des activités qui contribuent directement ou indirectement à la réduction des émissions de GES (55%) et les membres des communautés dont les moyens de subsistance dépendent d'une des forêts situées dans la zone PRE (28%).
- Pour être éligibles au bénéfice, les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) doivent remplir les conditions suivantes : Les documents légaux justifiant de leur représentation légale, l'adhésion aux principes du programme de réduction des émissions (Emissions Reduction Programme -ER P) sur la base d'une lettre d'engagement adressée au Ministre de l'Economie Forestière, Participation à la mise en œuvre des activités suivantes : Agroforesterie intelligente sur le plan climatique et gestion durable des zones forestières affectées au développement local / la gestion durable, respectueuse du climat, des produits forestiers non ligneux dans les tourbières et autres zones humides / la conservation des forêts et de la biodiversité des terres communautaires la gestion des incendies de forêt, des tourbières et autres zones humides/

Cette réunion a été financée par le Foreign, Commonwealth, Development Office du gouvernement britannique et la Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent que ceux des organisateurs.

La séance de questions-réponses a porté sur la prise en compte de la superposition d'usage des terres, la question de la corruption, le mécanisme de gestion des plaintes, le faible prix de la tonne de carbone, etc.

La présentation de la Loi CAFI

En l'absence du représentant du secrétariat CAFI, le facilitateur de l'atelier a fait un tour d'horizon du contenu de la Loi CAFI. Il en est ressorti que :

- La Lettre d'intention de CAFI comporte huit objectifs subdivisés en jalons. Ces objectifs sont: Aménagement du territoire ; Sécurisation du foncier rural ; Renforcement du contrôle environnemental et social des activités sur le couvert forestier et la biodiversité ; Développement de l'agriculture ; Gouvernance forestière et gestion durable des forêts ; Gouvernance des secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures ; Promotion du bois-énergie durable et des énergies renouvelables et Renforcement de la Gouvernance, de la coordination et du financement.
- Les objectifs sont répartis en 52 jalons intermédiaires répartis sur des échéances précises (décembre 2019, décembre 2020, décembre 2021, décembre 2022, décembre 2023, décembre 2024 et décembre 2025)

Les discussions sur les priorités de la société civile

Compte tenu du temps imparti, à la place des groupes de travail, les participants ont choisi de tenir les discussions en plénière sur les deux thématiques. Ainsi, des débats, il est ressorti que :

- **Sur l'ERPA :**
 - Il convient que la société civile suive l'effectivité du partage des bénéfices en faveur des CLPA et l'efficacité d'un mécanisme de gestion des plaintes ;
 - Il convient aussi que la société civile suive le respect des sauvegardes sociales et environnementales ainsi que les autres politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale en faveur des CLPA.
- **Sur la Loi CAFI**
 - Le GESOP doit se focaliser sur les jalons qui correspondent à la période « 2022-2024 » et qui ont un lien direct avec les intérêts des CLPA ;
 - Il est important de valoriser les priorités suivantes qui ont été identifiées par les plateformes de la société civile lors de l'atelier organisé par le secrétariat CAFI en 2021 :

Plateforme	Pilier de CAFI	Thématique	Actions
PGDF	Gouvernance	Renforcement des	Suivi et

Cette réunion a été financée par le Foreign, Commonwealth, Development Office du gouvernement britannique et la Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent que ceux des organisateurs.

	forestière et gestion durable des forêts	capacités des CLPA dans le suivi de l'utilisation des ressources naturelles Développement des approches de monitoring en temps réel efficaces et réalistes Formulation des propositions concrètes pour des réformes législatives à travers des plaidoyers	accompagnement et implication des CLPA Observation indépendante externe des forêts Participation au comité de lecture et plaidoyer pour les mesures correctives Plaidoyer sur la note de position des organisations de la société civile sur l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE) Suivi des directives d'aménagement Suivi sur les impacts Implication dans l'étude Plaidoyer sur l'adoption des normes Participation dans l'élaboration de la norme
CACO REDD	Agriculture durable	Sensibilisation de la loi agricole et des textes d'application	Plaidoyer sur l'élaboration de la loi agricole et ses textes d'application en lien avec la nouvelle thématique de la Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation des forêts (REDD+)
	Promotion du bois énergie durable et des énergies renouvelables	Cadre juridique sur le bois énergie	Plaidoyer de la mise en place d'un cadre juridique sur la loi énergie et énergie

Cette réunion a été financée par le Foreign, Commonwealth, Development Office du gouvernement britannique et la Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent que ceux des organisateurs.

			renouvelable au Congo Vulgariser des techniques de l'agroforesterie et renforcer des capacités des CLPA sur ces questions
	Aménagement du territoire	Sensibilisation des communautés locales et des populations autochtones sur la Loi d'aménagement du territoire des textes d'application sur	Plaidoyer sur l'élaboration des textes d'application sur la loi d'aménagement de territoire Plaidoyer sur l'implication de CACO REDD+ dans le processus de l'élaboration d'un cadre juridique sur les HVC et HSC (tourbières) Suivi de l'identification des HSC et HVC Suivi des nouvelles affectations des terres au niveau du bassin alluvial du fleuve Congo et de la littéral)
ITIE et Publiez Ce Que Vous Payez	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance des secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures - Sécurisation du foncier rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de prospection et d'exploitation sont réalisées conformément aux principes définis dans le jalon 3.1, notamment aux dispositions relatives à la compensation des impacts biodiversité et carbone. - Le cadre de concertation inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des illégalités - Suivi des CDN - Suivi des réformes (code des mines, de forêt et la législation) - Suivi ITIE et Forêts - Suivi de la stratégie de l'aménagement du territoire

Cette réunion a été financée par le Foreign, Commonwealth, Development Office du gouvernement britannique et la Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent que ceux des organisateurs.

		<p>(Gouvernement, secteur privé, société civil et partenaires techniques et financiers) est mis en place et identifie des solutions permettant de réduire l'impact, direct et indirect, des activités minières et pétrolières sur les ressources forestières et les zones de tourbière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures correctives définies par le Conseil d'administration de l'ITIE en juin 2018 sont mises en œuvre dans les délais impartis <p>3- Un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers est mis en place et est opérationnel. Celui-ci fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle en vue d'améliorer la performance du processus d'aménagement du territoire et de consolider les acquis de la gouvernance</p>	<p>Le plaidoyer</p> <p>Etude et Enquête</p> <p>Renforcement des capacités et des communications</p> <p>Suivre la mise en œuvre des activités du jalon 6</p> <p>Participer à l'élaboration du texte réglementaire</p> <p>Contribuer à la promotion de l'ITIE et sa mise en œuvre au Congo</p> <p>Suivre la mise en œuvre du code de transparence</p> <p>Participe au cadre de concertation inclusif</p>
--	--	--	--

		<p>foncière.</p> <p>-Le SNAT est révisé, le PNAT et les SDAT sont élaborés, validés et mis en œuvre dans une approche participative.</p>	
RENAPAC	-Sécurisation du foncier rural	Un texte spécifiant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones est pris .	<p>Mener des actions de plaidoyer pour que le texte soit adopté.</p> <p>Participation au processus d'élaboration du texte</p> <p>Veiller à la mise en application de ce texte.</p>
Observatoire Indépendant des Tourbières			

- Un groupe restreint a été mis en place en vue de finaliser et d'affiner ces priorités de la société civile. Ce groupe est composé de la manière suivante :

Nom(s) et Prénom(s)	Structure
Nina Cynthia Alida KIYINDOU	OCDH
Louis Phons NTOUMBOU MABOUNDOU	FGDH
Nazaire MOUNDZOUNGUELA	OIT
Gildas OBIMBOLA	CAGDF
Brice MBOURRA	CACO REDD
Jasmin MBEMBA	CACO REDD
Steve Endurance NKELLANKELA	FGDH

Débutée à 10h30mn, l'atelier a pris fin à 16h00 mn.

Fait à Brazzaville, le 29 mars 2022

Cette réunion a été financée par le Foreign, Commonwealth, Development Office du gouvernement britannique et la Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent que ceux des organisateurs.